

**L'entrepreneuriat féminin et les dispositifs
d'aide à la création d'entreprises en Algérie**

Yasmina BEN MAKHLOUF

yasmine.benmakhlouf@gmail.com

AKNINE/SOUIDI Rosar_aknine@yahoo.fr

Université Mouloud MAMMERY de Tizi-Ouzou

Date de soumission :01 /05/2018 Date d'acceptation :19/11 /2018 Date de publication 06/12/2018

Résumé

Au cours de ces dernières années, la femme entrepreneure est au centre des débats sur la lutte contre la pauvreté, la création d'emploi et le développement en Algérie. Le caractère féminin de l'entrepreneuriat est devenu un facteur important de la politique publique. Résultat, un nombre important de femmes ont bénéficié des dispositifs publics d'aide à la création d'entreprises (ANGEM, ANSEJ, CNAC et ANDI).

L'objet de notre contribution est l'analyse de l'influence des dispositifs d'aide à la création d'entreprise sur le phénomène entrepreneurial féminin, ainsi que, l'apport de ce dernier au développement en Algérie.

A cet effet, nous nous avons approché par questionnaire 160 femmes ayant bénéficié de l'aide de l'un des dispositifs publics d'aide à la création d'entreprises (ANGEM, ANSEJ, CNAC et ANDI).

Mots clés : Entrepreneuriat féminin, dispositifs publiques, développement, Algérie

Introduction

Depuis quelques années, le rôle des femmes dans l'économie algérienne a connue une évolution considérable. En fait, les femmes sont présentes dans la plupart des secteurs économiques, elles représentent 64% des enseignants de l'éducation nationale, 42,10% de l'effectif de la formation professionnelle (ONS¹, 2011-2013), plus de 60% de l'effectif du corps médical (CIDDEF², 2013), plus de 50% des journalistes, plus de 35% des magistrats et plus de 50% de l'effectif des enseignants universitaire (CNES³, 2010).

Néanmoins, bien que le taux de femmes qui travaillent soit revu à la hausse, 16,4% (ONS, 2015), la ration de femmes entrepreneures demeure faible. Elle ne dépasse pas les 6% (ONS, 2012), un taux jugé faible que ce soit à l'échelle nationale, maghrébine ou internationale.

Encore faudra-t-il souligner que, si l'Etat algérien n'avait pas entrepris, au cours des années 90, des mesures visant à stimuler l'esprit entrepreneurial et contrecarrer le chômage par la mise en place des dispositifs d'aide à la création d'entreprises ANSEJ⁴, ANGEM⁵, CNAC⁶ et, dans une moindre mesure, l'ANDI⁷. Le taux de l'entrepreneuriat féminin « formel » serait encore plus faible.

Dans cette contribution, il s'agit de rendre compte, de la femme entrepreneure en Algérie, de l'accompagnement que lui concèdent les dispositifs publics d'aide à la création d'entreprises, à savoir : l'ANSEJ, la CNAC, l'ANDI et l'ANGEM, des freins qui l'entravent dans sa quête entrepreneuriale et enfin de son apport au développement économique et social du pays.

Nos principales questions s'articulent, donc, comme suit :

- **Quelle est l'influence des dispositifs ANSEJ, CNAC, ANDI et ANGEM sur l'entrepreneuriat féminin en Algérie?**

¹ Office National des Statistiques (2011-2013)

² Centre d'Information et de Documentation sur les Droits de l'Enfant et de la Femme (2013)

³ Conseil National Economique et Social

⁴ L'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes

⁵ L'Agence Nationale de Gestion du Micro Crédit

⁶ La Caisse Nationale d'Assurance Chômage

⁷ L'Agence Nationale de développement de l'investissement

– **Quel est l’apport de l’entrepreneuriat féminin au développement économique et social en Algérie ?**

Pour atteindre notre objectif et répondre à nos deux questions principales nous avons élaboré les hypothèses suivantes :

- Les dispositifs d’aide à la création d’entreprises sont conçus pour accorder des avantages fiscaux et palier aux problèmes du manque de financement et/ ou du chômage que peuvent rencontrer leurs promoteurs. Sur ce, les motivations qui peuvent inciter les femmes entrepreneures algériennes à solliciter ces dispositifs sont le besoin de financement, l’octroi d’avantages fiscaux et la volonté d’échapper au chômage⁸ ;
- Après une décennie d’existence, et eu égard aux statistiques disponibles, les bienfaits des dispositifs ANSEJ, CNAC, ANDI et ANGEM commencent à se faire ressentir. Néanmoins, ces dispositifs offrent des avantages à l’entrepreneuriat en général et n’arrivent toujours pas à assurer un accompagnement adéquat aux femmes entrepreneures algériennes. En effet, l’information, la formation et la bureaucratie restent les principaux obstacles qui entravent ces femmes dans leur aventure entrepreneuriale avec ces dispositifs ;
- L’apport de l’entrepreneuriat féminin au développement est modeste. Néanmoins, il reste non négligeable dans une économie mono-exportatrice de pétrole, fragile et qui a besoin de toutes ses ressources, humaines et matérielles, pour contrecarrer des problèmes plus complexes (chômage, fléaux sociaux, croissance, etc.).

Ce travail a pour objectif d’analyser l’impact des dispositifs d’aide à la création d’entreprises ANSEJ, CNAC, ANDI et ANGEM sur le phénomène entrepreneurial féminin en Algérie mais aussi de proposer des initiatives spécifiques au profit des femmes entrepreneures. En effet, ces dernières ont un apport considérable au développement du pays.

Dans cette contribution nous avons fait appel à la méthode inductive, où à partir d’un cas particulier nous généraliserons et tirerons des conclusions. Pour cela nous nous sommes appuyés sur :

⁸ Le taux de chômage dans la wilaya de Tizi-Ouzou est de 25,60% dont 14% sont des femmes

- Un registre théorique visant à inscrire cette étude à la croisée des travaux sur l'entrepreneuriat féminin, ses freins, son apport au développement et son accompagnement, notamment, par les institutions gouvernementales, pour mieux comprendre les logiques relatives à notre thématique et faire résonner ensuite l'accompagnement qu'accorde l'ANSEJ, l'ANGEM et la CNAC aux femmes entrepreneures;
- Un registre empirique, où il s'agira de présenter le cas étudié et d'éclairer la méthodologie mobilisée. En effet, nous nous sommes basées sur une enquête de terrain réalisée par le biais des questionnaires remis à un échantillon de 160 femmes entrepreneures accompagnées par l'un des dispositifs ANSEJ, CNAC, ANDI et/ou ANGEM.

1. Retour sur le cadre théorique de l'étude

L'entrepreneuriat féminin s'est affirmé comme un champ d'étude à part entière (OCDE, 2003). C'est un phénomène qui n'a fait l'objet d'études que très récemment. En effet, les premiers travaux recensés ne datent que de la fin des années 70 (Stevenson, 1990, Carrier et al, 2006).

Ainsi, ce phénomène est étudié sous différentes facettes : du point de vue des motivations et des freins rencontrés par les femmes dans leur quête entrepreneuriale, de l'accompagnement qui leur est consacré pour concrétiser leur projet, sous le prisme du genre pour déceler des différences potentielles entre les entrepreneurs des deux sexes et aussi sur le plan managérial, pérennité et financement de l'entreprise créée. Selon MARTIN (2013), l'entrepreneuriat féminin est issu d'un contexte d'appauvrissement et de promotion de l'initiative privée, il réunit donc, un ensemble d'entreprises variées et tenues par des femmes inscrites dans toutes la hiérarchie sociale : elles travaillent dans le secteur formel ou informel⁹, et souvent à la fois dans l'un et dans l'autre. Dans notre cas nous nous limiterons à celles qui activent dans le secteur formel.

Donc qu'est ce qu'une femme entrepreneure ?

1.1. la femme entrepreneure : de quoi parle-t-on?

⁹ Le secteur informel constitue un problème dans les pays en développement, il est important et dominé par les femmes suite à leur incapacité à lire, écrire, compter et leur manque de formation dans le domaine de l'entrepreneuriat. Ce secteur n'est soumis à aucune réglementation, la concurrence y est vive, le niveau technologique faible et ses activités s'opèrent à petites échelles (OCDE, 2004)

Donner une définition exhaustive de la femme entrepreneure n'est pas chose aisée. Néanmoins, Lavoie (1988) la définit comme : « *une femme qui, seule ou avec un ou des partenaires, a fondé, acheté ou accepté en héritage une entreprise, qui en assume les responsabilités financières, administratives et sociales et qui participe activement à sa gestion courante* ».

Pour Paturel et Arasti, (2006), une femme entrepreneure est « *Une femme personne physique, venant d'une situation d'inactivité, de chômage ou de salariée dépendant d'un employeur, ...crée une nouvelle entreprise indépendante, en assumant les responsabilités managériales et les risques qui sont liés à la production de richesses envisagées* ».

Nous noterons, donc, que la femme entrepreneure est la femme autonome qui seule ou en équipe, en vue de changer sa situation antérieure (femme au foyer, en chômage, salariée...), de créer une nouvelle richesse et/ou de réaliser un épanouissement personnel et professionnel, prend des décisions humblement risquées, crée (achète et/ou hérite), gère et contrôle une entreprise.

Pour les femmes entrepreneures, les compétences et l'entourage constituent des éléments essentiels de leurs réussites (Paturel et Arasti, 2006). Toutefois, l'accompagnement à la création d'entreprises n'est pas à écarter de ce raisonnement (Lacasse, 1990 ; D'andria, 2013 ; Boughanem, 2008). Ce dernier s'inscrit dans un processus d'apprentissage individualisé de l'entrepreneuriat, et ce dans un objectif de répondre au mieux au besoin d'accompagnement spécifique de chaque entrepreneur (Kokou Dokou, 2001),

L'accompagnement dont bénéficient les femmes entrepreneures a fait l'objet d'études de certaines recherches (Boughanem, 2008; Le Moign et al, 2013, Lee-Gosselin et al, 2010 ; Mclymont, 2008, D'andria et Richomme-Huet, 2013). Ces dernières ont, majoritairement, approuvé le rôle positif que joue une bonne politique publique d'accompagnement dans la stimulation de l'entrepreneuriat féminin.

1.2.

L'ent

repreneuriat féminin et les politiques gouvernementales

Les recherches sur l'environnement entrepreneurial de divers pays montrent que la volonté de se lancer en entrepreneuriat est plus vigoureuse dans les pays où les politiques gouvernementales

(législation, exonérations fiscales, encouragement, etc.) sont plus propices à ce genre d'activités. (Dana, 1987, 1990 cités in Paturel et Arasti, 2006).

En se basant sur l'événement entrepreneurial de Shapiro et Sokol (1982), Lacasse (1990) avait conclu que la disponibilité des ressources (la disponibilité de la matière première, une main d'œuvre qualifiée, la technologie, l'accès au marché, le capital risque et l'encouragement de l'Etat), en plus des facteurs sociologiques (le contexte familial, le milieu scolaire, le cadre du travail, l'environnement local, les réseaux internationaux et l'interaction de l'acteur avec le méso système) et des facteurs situationnels (les événements positifs et négatifs), est le troisième facteur qui influence le phénomène entrepreneurial féminin au Québec.

Dans un cadre professionnel et familiale différent de celui des pays de l'OCDE, Lerner, Brush et Hisrich (1997) ont mis l'accent sur l'importance de l'affiliation à des réseaux, en particulier à des réseaux féminins, l'utilisation de consultants et l'existence de mentors dans la performance des femmes entrepreneures (Carrier, 2006).

Paturel et Arasti (2006) soulignent, quant à eux, que les actions gouvernementales, sous forme de soutiens, en faveur des coopératives de femmes et des jeunes diplômées, ainsi que les exonérations fiscales des entreprises créées dans les régions pauvres favorisent l'entrepreneuriat féminin. Ainsi, L'écart entre les hommes et les femmes dans le monde de l'entrepreneuriat peut, proportionnellement, être justifié (D'andria et Richomme-Huet, 2013).

A cet effet, à l'image des pays développés, les Etats-Unis, depuis la fin des années 70, ont mis en avant des politiques visant à développer l'entrepreneuriat féminin. Ils ont mis en place en 1974, le « Equal Credit Opportunity Act », une loi interdisant la discrimination entre les sexes dans l'octroi du crédit bancaire, et en 1975, une association très active de femmes chefs d'entreprises (la « National Association of Women Business Owners ») fut créée. Les pays émergents, quant à eux, favorisent depuis quelques années le microcrédit comme moyen de faciliter le passage des femmes du secteur parallèle au secteur formel (McLymont, 2008 cité in D'andria, 2013; Bouzar et Lougar, 2014).

Néanmoins, dans l'ensemble des pays, les femmes entrepreneures perçoivent, encore, les programmes gouvernementaux comme étant,

lourds sur le plan administratif, elles estiment qu'ils ne satisfont pas suffisamment leurs demandes en termes d'accès au financement, à la formation, à l'information et seraient mal adaptés aux petites et moyennes entreprises qu'elles dirigent majoritairement (Lee-Gosselin et al, 2010).

1.3. L'entrepreneuriat féminin et le développement

Les femmes sont considérées comme un levier au développement, la croissance économique et le bien être (OCDE¹⁰, 2014). Elles dirigent un tiers des entreprises de l'économie formelle à travers le monde (OIT¹¹,2012). L'entrepreneuriat féminin est donc identifié comme un moteur de la croissance économique, la compétitivité et la création d'entreprises qui demeure insuffisamment exploité (OCDE, 2014).

Dans un climat favorable à l'investissement, les femmes entrepreneures ont plus de chance de monter une affaire dans le secteur formel. Elles jouent un rôle très important dans l'investissement et la stimulation de la concurrence. En effet, elles contribuent à relancer la compétition dans de nombreux secteurs d'activité en offrant des services personnalisés et concentrés sur les besoins. Ainsi, elles conduisent inévitablement à la diversification de l'économie (Verheul et al, 2006).

Les entrepreneures femmes sont à l'origine de l'émergence de nombreux marchés de niches à haut potentiel. Elles sont, donc, une source d'innovation.que ce soit sur le plan du management ou sur le plan de l'exploitation des nouvelles opportunités d'affaires (Chalal, 2014).

Sur le plan social, l'entrepreneuriat féminin permet d'améliorer le statut social, la formation et l'état de santé des femmes et de leurs familles (Ben makhlouf, 2014).

La femme entrepreneure participe au développement économique et social de son pays, surtout dans les périodes de crise.

2. Le contexte algérien de l'entrepreneuriat féminin

En Algérie, le taux de l'entrepreneuriat féminin a presque doublé en cinq ans. Il est passé de 3,2% (CNRC¹², 2007) à 6% (ONS, 2012). Néanmoins, il demeure insuffisant, sachant que les femmes

¹⁰ Organisation de Coopération et de Développement Economique

¹¹ Organisation Internationale du Travail (2012)

¹² Centre National du registre de commerce

représentent 49,32% de la population, 19,1% de la population active dont 79% sont salariées (ONS, 2015), et 16,6% des chômeurs (ONS, 2015).

Selon le CNRC (2014), l'Algérie comptait 130416¹³ entreprises créées par des femmes, soit un taux de 7,5% du nombre global des opérateurs économiques inscrits au registre de commerce. Ce taux demeure très faible en comparaison avec celui de la gente masculine, 92,5%. .

Les domaines de prédilection des femmes entrepreneures algériennes sont le commerce de détail avec 48%, les prestations et les services avec 38%, la production de bien avec 9%, les activités artisanales avec 1,3% et 0,5% dans les activités d'import-export.

Les femmes entrepreneures sont présentes majoritairement, dans la wilaya d'Alger avec 11% du taux global, suivie de la wilaya d'Oran avec 7%, puis Tlemcen avec 4,4%, Constantine avec 4,2%, Blida avec 3,7% et Tizi-Ouzou avec 3,5%.

La revue à la hausse du taux de l'entrepreneuriat féminin (de 3% à 6%) est la résultante d'une série d'encouragements de l'entrepreneuriat privé entreprise par l'Etat Algérien depuis le début des années 90.

En effet, dans le début des années 1986, suite à la chute des cours du pétrole accentuée par une longue période de crise, la population vivant au dessous du seuil de la pauvreté, avec une majorité féminine, fut estimée à 6,36 millions de personnes en 1995 (Louggar, 2011). Cependant, avec le boom pétrolier des années 2000 et la volonté affichée de l'Etat algérien de lutter contre le chômage récurrent (touchant beaucoup plus les femmes que les hommes), des structures étatiques d'aides à la création d'entreprises ont été mises en place. Ces structures sont au nombre de quatre : ANSEJ, ANGEM, ANDI et CNAC.

2.1. Les femmes et les structures étatiques d'aide à la création d'entreprises en Algérie

2.1.1. L'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ)

L'ANSEJ a été mise en place en 1996. C'est un dispositif d'accompagnement des jeunes créateurs d'entreprises, initialement

¹³ Sur les 130416 entreprises féminines immatriculées au registre de commerce, un taux relativement important n'est que des prête-noms

chômeurs et âgé de 19 à 35ans¹⁴. Le processus d'accompagnement assuré par ce dispositif concerne les étapes de création et d'extension de l'entreprise. Il concerne des projets de création dont le coût global ne dépasse pas 10 Millions de dinars. Il accorde un prêt non rémunéré¹⁵ (sans intérêt) avec une bonification de 100% du taux d'intérêt bancaire. Le porteur de projet doit justifier d'un apport personnel de 1 à 2%, l'ANSEJ de 28 à 29% et une banque publique de 70%. L'apport personnel peut être, également de 71 à 72% dans le cas où le promoteur ne fait appel au crédit bancaire.

– **La participation des femmes dans ce dispositif**

Sur 40860 projets financés en 2015, 3670 projets appartenaient à des femmes, soit 9%.

La participation des femmes dans ce dispositif est faible. Ce constat peut être justifié par l'existence des conditions d'éligibilité, tel que la tranche d'âge (19-35 ans) là où la majorité des femmes continuent leur études ou préfèrent travailler pour acquérir de l'expérience et éviter le risque. Et aussi par l'existence du dispositif ANGEM qui est plus approprié aux activités choisie par les femmes¹⁶.

Les projets féminins créés dans le cadre de l'ANSEJ se focalisent, essentiellement, dans trois secteurs d'activités, à savoir : le secteur des services (52%), le secteur de l'artisanat (23%) et les professions libérales (9%).

L'industrie, le transport, l'agriculture et le BTP ne représentent qu'un modeste pourcentage des créations féminines, leur taux est respectivement comme suit : 6%, 5%, 4% et 1%.

2.1.1 La Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC)

Créée en 2004, c'est une structure d'appui à la création d'entreprises presque complémentaire à l'ANSEJ. Elle prend en charge le dispositif de soutien à la création et l'extension d'activités. Elle est réservée aux chômeurs promoteurs âgés de 30 à 50 ans, ayant perdu leurs emplois et

¹⁴ Lorsque l'investissement génère au moins 03 emplois permanents (y compris les jeunes promoteurs associés dans l'entreprise), l'âge du géant de l'entreprise pourra aller jusqu'à 40 ans.

¹⁵ Des prêts non rémunérés supplémentaires peuvent être accordés pour les véhicules-ateliers, les cabinets groupés et/ou la location du local.

¹⁶ Des petites activités artisanales ou de services nécessitant de petits investissements

inscrits à l'Agence Nationale de l'Emploi (ANEM) depuis au moins 1 mois. Le coût global de l'investissement est de 10 millions de dinars. L'apport personnel du promoteur et la procédure de financement est la même que celle de l'ANSEJ.

– **La participation des femmes dans ce dispositif**

Au cours de l'année 2015, le nombre de projets féminins créés dans le cadre du dispositif CNAC était de 2400 projets, soit 16% du total de projets financés par ce dispositif. Ce taux de participation est relativement faible en comparaison avec celui des hommes. En effet, 1/6 des projets financés par la CNAC revient à une femme.

C'est dans les deux secteurs, Service et BTP¹⁷ que se creuse la différence. En fait, les projets féminins ne représentent que 7% et 1% dans les secteurs service et BTP respectivement.

2.1.2 L'Agence Nationale de Gestion du Micro Crédit (ANGEM)

Créé en 2005, ce dispositif est placé sous la tutelle du Ministère de la Solidarité Nationale et de la famille. Il vise à lutter contre le chômage et la précarité en favorisant l'auto-emploi, le travail à domicile et les activités artisanales et de métiers, en particulier chez la population féminine.

L'ANGEM gère dans le cadre du microcrédit deux formes de financement allant du petit prêt de service (PNR¹⁸ financé par l'ANGEM avec un plafond de (100 000 Da) Jusqu'au prêt plus important (ne dépassant pas 1 000 000 Da) faisant appel à un montage financier avec une banque publique. Chaque formule de financement de part ses spécificités, permet de financer certaines activités et intéresse par la même occasion une population particulière.

– **La participation des femmes dans ce dispositif**

En 2015, 65% (84100 projets) des projets financés par ce dispositif appartenaient à des femmes. Rien d'étonnant étant donné que ce dispositif est, essentiellement, conçu pour la promotion de la femme rurale et l'encouragement de l'entrepreneuriat à domicile.

Ce constat se justifie, également, par le fait, qu'en plus de lever la réserve du capital, qui est commune aux trois dispositifs. Le dispositif ANGEM lève aussi la réserve du registre de commerce. En fait, pour

¹⁷ Bâtiment et Travaux Publics

¹⁸ Prêt Non Rémunéré pour l'achat de la matière première

souscrire à la formule de financement PNR pour l'achat de la matière première, la femme entrepreneure n'est pas obligée de justifier d'un registre commerce. Ce qui procure à l'activité un caractère mi-formel mi-informel. Sur les 65% des projets féminins financés, 84% relèvent du financement PNR-AMP.

2.1.3 L'Agence Nationale de Développement de l'investissement (ANDI)

Créée dans le cadre des réformes engagées en Algérie durant les années 1990, l'ANDI, initialement APSI¹⁹, s'est vue confier les missions de facilitation, de promotion et d'accompagnement de l'investissement. Elle est conçue pour octroyer des avantages fiscaux à ses promoteurs. Elle englobe deux régimes d'octroi d'avantages, à savoir :

- Un régime général applicable aux investissements courants réalisés en dehors des zones à promouvoir ;
- Un régime dérogatoire applicable aux investissements courants réalisés dans les zones à promouvoir et /ou présentant un intérêt particulier à l'Etat.
- **La participation des femmes dans ce dispositif**

Depuis sa création jusqu'à la fin de l'année 2014, le dispositif ANDI a financé, pas moins de, 3280 projets féminins.

En comparaison avec les statistiques obtenues dans les autres dispositifs, nous constatons que le nombre de femmes qui sollicitent l'ANDI est très faible. Cela dénote de leur manque d'intérêts pour le grand investissement. Mais aussi de la persistance de certains stéréotypes qui voient l'accès au monde des affaires comme l'apanage des hommes.

3. Méthodologie

Pour mener cette étude et atteindre notre objectif, nous nous sommes appuyées sur une approche quantitative, où nous avons distribué des questionnaires à 160 femmes entrepreneures. Ces dernières sont toutes immatriculées, soit au registre du commerce, soit à la chambre d'artisanat et des métiers. Elles ont toutes sollicité l'un des quatre dispositifs (ANDI, ANSEJ, ANGEM et/ou CNAC) pour créer leurs entreprises.

¹⁹ Agence de Promotion, de Soutien et de Suivi de l'Investissement de 1993 à 2001

Pour la constitution de notre échantillon nous avons sollicité les quatre dispositifs pour nous communiquer les adresses de ses femmes enquêtées. Néanmoins, face aux problèmes de changement des coordonnées et d'adresses et/ou au manque de précision de ces dernières, nous avons fait appel à notre propre réseau relationnel.

Notre échantillon est composé de 90 femmes du dispositif ANGEM, 37 femmes du dispositif CNAC, 30 femmes du dispositif ANSEJ et de 3 femmes du dispositif ANDI.

Le questionnaire, ayant déjà fait l'objet d'un pré-test fin Avril 2017, comporte 35 questions²⁰ réparties en trois axes: Le profil de la femme entrepreneure, l'identification de l'entreprise et l'histoire de la femme entrepreneure avec l'un des quatre dispositifs. Le questionnaire vise à comprendre les motivations des femmes à solliciter ces dispositifs, à évaluer la qualité de l'accompagnement que leur concèdent ces dispositifs et aussi à soulever les contraintes auxquels elles font face et d'en proposer d'éventuelles solutions.

L'enquête s'est déroulée au cours de la période allant du mois de Mai 2017 à la fin du mois de Juillet 2017. La quasi-totalité des entrepreneures enquêtées ont acceptées de répondre à l'ensemble des questions posées. Sur les 160 questionnaires distribués, le taux de retour était d'environ 96%.

La collecte des informations s'est faite de manière régulière. A la suite de chaque questionnaire une introduction des réponses dans le logiciel sphinx plus² 1.5 édition l'exica V 5.1.0.2. a été faite, ce qui a permis de justifier l'exhaustivité des informations recueillies et de faciliter leur traitement.

4. Résultats

4.1. Caractéristiques des femmes entrepreneures enquêtées

Sur les 160 femmes questionnées, 50% étaient de la wilaya de Tizi-Ouzou, 20% d'Alger, 12% de Bejaia, 10% d'Oran, 7% de Boumerdes et 1% de Bouira.

71,5% d'entre elles sont mariées, avec 51,5% ayant créé leurs affaires après leur mariage, les autres sont, soit célibataires (24,5%), soit divorcées (3%) ou encore veuves (1%). Elles ont de 0 à 4 enfants (la plupart en ont trois).

²⁰ Les questions étaient tantôt fermées, tantôt semi-ouvertes et par fois ouvertes

Pour les autres caractéristiques. Notamment, l'âge, le niveau d'instruction et la profession antérieures des femmes enquêtées, veuillez consulter le tableau n° 01

Tableau N° 01 : caractéristiques des femmes enquêtées

Source

Résultats de l'enquête 2017

4.1. Caractéristiques des entreprises

Sur le plan juridique, 96% des femmes interrogées ont choisi l'entreprise individuelle personne physique comme forme juridique de leur entreprise.

promotrices	Age	Situation matrimoniale				Niveau d'instruction				Profession antérieure			
		Mariée	Célibataire	Divorcée	Veuve	Primaire	Moyen	Secondaire	Supérieur	Femme au foyer	En chômage	Fonctionnaire /salarié	
ANGEM	26 à 57 ans	73%	18%	7%	2%	35,5	33,5	22,50%	8,50%	61%	29%	10%	
ANSEJ	25 à 36 ans	38%	58%	4%	0%	16%	25%	31%	28%	39%	29%	32%	
CNAC	33 à 47 ans	75%	23%	1%	1%	5%	18%	21%	56%	19%	24%	57%	
ANDI	37 à 46 ans	100%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	100%	0%	0%	100%	

Pour le secteur d'activité, les femmes sont beaucoup plus confinées dans les activités à connotation féminines. En effet, 54,5% exercent dans l'artisanat, 31,25 % dans le secteur des services et 15% dans l'industrie. Les femmes entreprennent dans des secteurs faisant appel au savoir-faire inné en la matière, et évitent, ainsi, l'implication dans des domaines nouveaux, considérés comme l'apanage des hommes (le BTP, l'industrie...) ou mobilisant des capitaux importants.

49% des femmes questionnées déclarent que la localisation de leurs entreprises est similaire à celle de leurs domiciles. Ce résultat se justifie par le fait que : la majorité des femmes enquêtées activent dans le secteur de l'artisanat, une activité qui se fait même à domicile, ces femmes cherchent à bénéficier du réseau relationnel qu'elles ont tissé dans leurs régions, et aussi pour des raisons de sécurité (car les déplacements d'une région à une autre sont une source de risque,

notamment, le kidnapping, le risque de vol du matériel d'exploitation, etc.).

L'âge des entreprises enquêtées varie de 1 à 12 ans. Elles ont été majoritairement créées ex-nihilo, soit 97% de l'échantillon. Ce constat est justifié par l'existence de barrières religieuses et traditionnelles, qui confient la reprise d'entreprises, non pas aux femmes, mais à ses frères ou encore à ses enfants (garçons) ou à un tuteur.

L'effectif de ses entreprises varie de 1 à 30, la majorité en a 3.

Pour plus de détails sur les caractéristiques des entreprises enquêtées, veuillez consulter le tableau n° 02.

Tableau N° 02 : caractéristiques des entreprises enquêtées

Source Résultats de l'enquête 2017

5. Evaluation de l'accompagnement accordé par les dispositifs gouvernementaux

D'après les résultats de notre enquête, la principale raison qui a incité les femmes à recourir aux dispositifs d'accompagnement est la recherche de financements avec un taux de 95%, puis, vient le désir de diminuer le risque lié à la création d'entreprises (67,5%), ensuite, la recherche des avantages fiscaux et parafiscaux (17,5%) et enfin, le désir d'avoir des conseils, une formation et un suivi avec 15% des réponses (ce sont essentiellement les promotrices ANGEM).

55% des femmes entrepreneures trouvent que ces dispositifs ont contribué à réduire le chômage, elles trouvent que ses dispositifs ont un effet positif sur leurs statuts au sein de la société.

Pour les femmes entrepreneures, les avantages accordés constituent une motivation, relativement, importante et une opportunité qu'il faut saisir. Nous pouvons déduire que les dispositifs d'accompagnement, par leurs divers avantages, ont contribué d'une façon remarquable à encourager les femmes à se lancer en entrepreneuriat.

Malgré tous ces avantages, l'accompagnement accordé par ces dispositifs connaît quelques limites. En effet, ces femmes rencontrent des obstacles quant aux questions de démarrage, de pérennité et de croissance de leurs entreprises.

Elles ont majoritairement soulevé les difficultés suivantes :

- les lenteurs des procédures administratives et réglementaires qui se traduisent généralement par l'excès de démarches et de procédures demandées.

Entreprises	Age de l'entreprise	Zone d'activité		Secteur d'activité						Effectif
		Urbaine	Rurale	Artisanat	Service	agriculture	Industrie	BTP	Fonction libérale	
ANGEM	3 à 9 ans	25%	75%	66%	25%	4%	15% ^[1]	0%	0%	1 à 4
ANSEJ	4 à 12 ans	67%	33%	33%	48%	0%	2%	1%	6%	2 à 9
CNAC	3 à 7 ans	72%	28%	30%	52%	2%	9%	2%	5%	1 à 13
ANDI	5 à 11 ans	100%	0%	0%	0%	0%	34%	66%	0%	8 à 30

- La non spécificité de l'accompagnement : la non prise en compte des questions relatives au genre lors du traitement des dossiers et lors de l'accompagnement fait en sorte que l'accompagnement accordé aux femmes ne soit pas approprié à leurs besoins et aux besoins de leurs projets.
- Insuffisances liées à la préparation des femmes à la gestion de l'entreprise: ces dispositifs accordent peu d'importance à la préparation des femmes entrepreneures à la gestion de leurs projets (faible niveau de l'information initiale, formation inappropriée, faible accompagnement après l'obtention du crédit), ce qui se répercute sur la capacité des femmes entrepreneures à rembourser dans les délais ;
- Insuffisance dans le suivi post-crédit: Le suivi des micro-entreprises créées par les femmes entrepreneures dans le cadre de ces dispositifs comme cela est stipulé dans les textes régissant leur fonctionnement semble être très difficile. Et ce suite au manque de mobilisation de moyens personnels et matériels jugés limités.

6. Les femmes entrepreneures et le développement en Algérie

De l'étude menée et des informations que nous avons pu amasser, il ressort que :

Malgré, leur présence discrète sur la scène de l'entrepreneuriat, les femmes entrepreneures algériennes ont un apport non négligeable au développement socioéconomique de leur pays.

En effet, au cours des cinq dernières années, les femmes entrepreneures ont créé, pas moins de 500000 projets dont 391958 microprojets. Elles ont contribué à la résorption du chômage avec, en moins, 850002 postes d'emplois générés.

L'entrepreneuriat féminin contribue à la valorisation des ressources territoriales et des produits de terroir. En fait, le secteur de l'artisanat et celui de la très petite industrie connaissent un engouement de femmes entrepreneures. Plus de 35% des projets féminins sont créés dans ces deux secteurs.

Ce genre d'entrepreneuriat participe à la cohésion sociale en créant des emplois et en assurant des revenus, ce qui contribue à la diminution de la pauvreté. Il permet, également, d'améliorer la place de la femme au sein de la société, surtout pour les femmes au foyer et en chômage qui se sentaient inactives et marginalisées. Il les incite aussi à s'améliorer en acquérant des formations les aidant à mieux diriger leurs entreprises.

Conclusion

Ce travail présente les résultats d'une recherche quantitative ayant pour objectif d'analyser l'impact des dispositifs gouvernementaux d'aide à la création d'entreprises ANDI, ANSEJ, CNAC et ANGEM sur le phénomène entrepreneurial féminin en Algérie, et aussi de proposer des initiatives spécifiques à l'égard des femmes entrepreneures.

Pour atteindre notre objectif et valider notre démarche, puis nos résultats, nous avons mené une enquête de terrain par questionnaire et fais une recherche documentaire.

Il ressort que le besoin de financement et la volonté de sortir de la situation d'inactivité, alimenté par des motivations sociales et personnelles (désir d'aider les autres, s'épanouir, avoir une reconnaissance sociale...) sont les principales motivations qui incitent les femmes algériennes à faire appel aux dispositifs d'aide à la création d'entreprises.

Il apparaît que ce qui entrave la création d'entreprises par les femmes est surtout leurs appréhensions vis-à-vis des divers « bureaux », qu'ils s'agissent des administrations ou des banques. C'est en ce sens, qu'il

serait intéressant de mener des campagnes de formations et d'information sur plusieurs plans. Les agents des administrations, les banquiers peuvent alors être préparés à faciliter au mieux les diverses démarches aux femmes désireuses de se lancer en entrepreneuriat, par une meilleure connaissance de leurs spécificités. Les femmes peuvent, également, être formées et informées sur les divers organismes existants, sur les méthodes de gestion, ce qui peut atténuer leurs hésitations et améliorer leurs performances.

Pour un meilleur accompagnement des femmes entrepreneures, il serait plus approprié de tenir compte des questions du genre lors de l'accompagnement, de prendre en considération les aptitudes des femmes à entreprendre et les préparer à la gestion du crédit qui leur est octroyé.

Bibliographie

- BENGHABRIT-REMAOUN N et RAHOU Y. (2008). *Atouts et difficultés de l'entrepreneuriat féminin : analyse d'enquête*. Colloque sur l'Emergence des femmes dans le monde de l'entrepreneuriat en Algérie : Opportunités contraintes et perspectives, Alger, Mars 2008, P18
- BEN MAKHLOUF Y. (2014). *l'entrepreneuriat féminin dans la wilaya de Tizi-Ouzou : incidences socioéconomique et limites de son accompagnement*. UMMTO, Octobre 2014
- BEN MAKHLOUF Y et AKNINE/SOUIDI R. (2016). *Le dispositif ANGEM et l'entrepreneuriat féminin en Algérie : cas de la wilaya de Tizi-Ouzou*. 13^{ème} CIFEPME, le 25, 26, 27 et 28 octobre 2016, Trois Rivières, Québec, Canada.
- BOUZAR C et LOUGGAR R. (2014): « le micro crédit à travers le dispositif ANGEM et son impact en Algérie »
- BRYAT Ch. (1993). *Création d'entreprise : contributions épistémologiques et méthodologiques* », thèse de Doctorat en science de gestion, 20 Octobre 1993.
- CARRIER C et al (2006). *Un regard critique sur l'entrepreneuriat féminin : une synthèse des études des 25 dernières années*. Revue Gestion, vol. 31, n° 2, pp. 36-50.
- CNES (2010). *Rapport national sur le développement humain en Algérie*.
- CNRC (2007 et 2014). *Statistiques du Centre National du Registre de Commerce*
- CUZIN R et FAYOLLE A. (2004). *La mutation de l'accompagnement à la création d'entreprises : regard croisé d'une déclinaison locale de la politique nationale*. AIREPME. Congrès de Montpellier, Octobre 2004
- D'ANDRIA A et RICHOMME-HUET K. (2012). *L'accompagnement entrepreneurial des mampreneurs par leur propre réseau*. 2^{ème} rencontre entre

- acteurs des réseaux d'accompagnement et chercheurs, regards croisés sur les pratiques d'accompagnement entrepreneurial, 19 Janvier 2012, Montpellier.
- DEMMENE-DEBBIH. Z (2015): « *Le rôle de la politique publique dans l'encouragement de l'entrepreneuriat féminin en Algérie : Réalité et perspectives* », Revue Recherches économiques et managériales, n° 18, Décembre 2015, pp 1-20
 - FAYOLLE A et NAKARA W. (2012). *l'accompagnement des entrepreneurs de nécessité : les dispositifs et politiques actuels sont-ils adéquats*. 2^{ème} rencontre entre acteurs des réseaux d'accompagnement et chercheurs, regards croisés sur les pratiques d'accompagnement entrepreneurial, 19 Janvier 2012, Montpellier
 - HIMRANE M (2017). *La place de l'entrepreneuriat féminin dans la sphère économique* » <http://jilrc.com/la-place-de-lentrepreneuriat-feminin-dans-la-sphere-economique-himrane-mohammed>
 - LAVOIE D. (1988). *Les entrepreneurs : pour une économie canadienne renouvelée* », Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme. Ottawa, Canada, février 1988
 - MESSEGHEM K et al. (2010). *Construction d'un outil stratégique d'évaluation de l'accompagnement à la création d'entreprise : Apport du tableau de bord prospectif*. Gestion 2000, n° 2, 2010.
 - OCDE (2014). *Les femmes et l'entreprise 2014 : Accélérer le développement de l'entrepreneuriat dans la région Afrique du Nord et Moyen-Orient*. Editions OCDE.
 - ONS (2012). *Résultats définitifs de la première phase du premier recensement économique 2011*. Collections Statistiques N° 172/2012, Série E : Statistiques Economiques N° 69, Alger, juillet 2012.
 - ONS, (2014) : *l'Algérie en quelques chiffres, résultats : 2011-2013*. Edition 2014 N°44.
 - ONS, *Activité, emploi et chômage au quatrième trimestre 2015*.
 - PATUREL R et ARASTI Z. (2006). *Les principaux déterminants de l'entrepreneuriat féminin en Iran*. 8^{ème} CIFEPME, L'internationalisation des PME et ses conséquences sur les stratégies entrepreneuriales 25, 26, 27 octobre 2006, HEG Fribourg, Suisse.
 - RWENGE M et al (2013). *Facteurs Explicatifs de l'Entrepreneuriat Féminin en Afrique Sub-Saharienne : Cameroun et Kenya* », Dakar, Octobre 2013.
 - TESSA A et Gheddache L, (2012). *La création et la gestion d'entreprises par les femmes : étude exploratoire à partir de femmes entrepreneures de la wilaya de Tizi Ouzou*. P15
 - TAYA Y (2008). *L'émergence des femmes dans le monde de l'entrepreneuriat en Algérie : Opportunités, contraintes et perspectives*. Mars 2008, P22
 - VALEAU.P (2006). *l'accompagnement des entrepreneures durant les périodes de doute*. Revue de l'entrepreneuriat, Vol 5, N° 01,2006
 - www.andi.dz
 - www.angemj.dz
 - www.ansej.dz
 - www.cnac.dz